

RÈGLEMENTS DES COURSES — SAISON 2025

INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE

- Inscription en ligne via RaceResult avant 13h le jour même de la course.
- Aucune inscription ne sera faite sur place.

PRÉSENTATION DE LA LICENCE

- Licence annuelle:
 - Lors de votre 1º course, VEUILLEZ PRÉSENTER votre licence compétitive (FQSC ou UCI) <u>accompagnée d'une pièce d'identité valide</u> au comptoir d'accueil situé dans la cafétéria.
 - o Lors des courses suivantes, **VEUILLEZ SIGNER** votre présence à ce même comptoir.

Licence d'événement :

 Lors de CHACUNE des courses, VEUILLEZ PRÉSENTER votre licence d'événement accompagnée d'une pièce d'identité valide au comptoir d'accueil situé dans la cafétéria.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Vous devez être un membre en règle de la Fédération québécoise des sports cyclistes <u>(Devenir membre)</u> ou vous procurer une licence d'événement disponible <u>ici</u>.
- 2. Le GPAT se réserve le droit d'utiliser des photographies ou images vidéo prises au cours de l'événement à des fins promotionnelles.
- 3. Le GPAT, ses partenaires et les organismes associés à cet événement se dégagent de toutes responsabilités pour les dommages, pertes, vols, blessures ou autres subis directement ou indirectement lors de l'événement.
- 4. Pour les catégories *Coccinelle* et *U9 (anciennement Bibitte)*, les BMX et les vélos de montagne sont permis (sans béquille et sans porte-bouteille sur le guidon).
- 5. Un vélo de montagne en **BON ÉTAT** est requis pour toutes les autres catégories.





- 6. L'utilisation de vélo de type « cyclocross » est interdite.
- 7. Le port d'un casque approuvé est obligatoire pour participer aux courses.
- 8. Aucun appareil n'est permis pour écouter de la musique lors des courses.
- 9. Les participants doivent être en pleine possession de leurs capacités; toute personne sous l'effet de l'alcool ou de drogues ne pourra pas prendre le départ. Aucun remboursement ne sera accordé en cas de disqualification pour cette raison.

RÈGLEMENT - PODIUMS DE FIN DE SAISON

Les trois cyclistes ayant accumulé le plus de points dans leur catégorie remporteront la série des Mercredis de Terrebonne.

Les athlètes doivent obligatoirement prendre le départ de la **finale** de leur catégorie disputée **le dernier jour de la série des Mercredis de Terrebonne**.

Les athlètes doivent participer à au moins 7 des 10 courses, incluant la finale. Le classement final repose sur leurs 7 meilleurs pointages. Seules les courses complétées rapportent des points.

Tout **protêt** devra être signalé par courriel au **maximum le jeudi à 23h00** suivant la course à l'adresse *reception@gpat.ca*. Lors de la **finale**, un délai de **20 minutes** sera accordé pour déposer un protêt après l'affichage des résultats préliminaires.

Tout **changement de catégorie** doit être approuvé par le **commissaire** et nécessite l'achat d'une nouvelle plaque. L'éligibilité au podium exige **7 courses dans la même catégorie**, incluant la finale. Les points restent dans la catégorie où ils ont été obtenus.

Les organisateurs se réservent le droit de reclasser un cycliste des catégories expertes si celui-ci dépasse 55 minutes maximum.

POINTAGE PAR COURSE

Le pointage s'effectue en pourcentage du temps d'arrivée par rapport au temps du vainqueur. (Ex. Le premier termine sa course en 13 minutes, il reçoit 100 points. Le deuxième termine en 15 minutes, il reçoit 86,67 points, etc).

REPORT DE COURSE

Si la finale n'a pas lieu à la date prévue, elle sera reportée la semaine suivante, si possible.

Pour de plus amples informations, rejoindre le service à la clientèle : (450) 471-1933, poste 0 ou au reception@gpat.ca



